
ARRÊTÉ MUNICIPAL

OBJET : AUTORISATION D'UNE VENTE AU DÉBALLAGE

Le Maire de la Commune de PÉRONNAS.

VU la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie qui a modifié l'article L.310-2 du Code de Commerce s'agissant des ventes au déballage ;

VU le Décret 2009-16 du 7 janvier 2009 ;

VU la demande présentée par Mme BAILLY LAFLEUR Audrey, le 27 octobre 2024 pour l'organisation d'une vente au déballage au 530 Chemin du pommier à PÉRONNAS, du vendredi 15 novembre au dimanche 17 novembre 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Mme BAILLY LAFLEUR Audrey est **AUTORISÉE** à effectuer une Vente au Déballage – 530 chemin du pommier à PÉRONNAS.

ARTICLE 2 : Cette vente se tiendra 530 Chemin du Pommier à PÉRONNAS le :

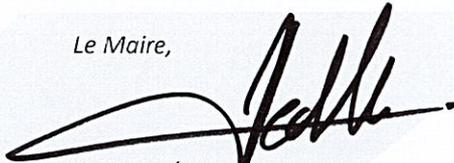
du vendredi 15 novembre au dimanche 17 novembre 2024

ARTICLE 3 : L'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Madame BAILLY LAFLEUR Audrey – 530 Chemin du Pommier à PÉRONNAS.
- Monsieur l'agent de la Police Municipale de PÉRONNAS.

Péronnas, le 27 octobre 2024

Le Maire,



Hélène CÉDILEAU

